Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20261102-DEC132026-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Commune de CAUDAN

AG/FG
N° 13/2026

DECISION RELATIVE A L'APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION DE VOIRIE DE L'IME DE KERGADAUD

- VU l'article L.2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU les propositions présentées,
- VU le budget communal et l'imputation des crédits correspondants,
- VU la décision en date du 4 mars 2026 approuvant le marché

D E C I D E:

Article 1er

Il est décidé d'approuver l'avenant n°1 relatif aux travaux d'extension de voirie de l'IME de Kergadaud dont le titulaire est l'entreprise EUROVIA.

Article 2

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 8 099.91 € HT et porte le nouveau montant du marché public à 55 400.51 € HT.
L'avenant porte sur contraintes techniques de raccordement imposées sur le terrain nécessitant des travaux supplémentaires.

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services de la commune de CAUDAN et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAUDAN, le 2 novembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (MORBIHAN)

FABRICE VÉLY